

PLAN DE COURS

COURS : **Stage en maintenance d'hélicoptère**

PROGRAMME : 280.C0 Techniques de maintenance d'aéronefs

DISCIPLINE : 280 Aéronautique

PONDÉRATION : Théorie : 0 Pratique : 4 Étude personnelle : 1

Professeur(s)	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Paul Boudreau	B-124	4329	paul.boudreau@cegepmontpetit.ca
Dany Charette	B-125	4661	dany.charette@cegepmontpetit.ca
Louis Guimont	B-125	4703	louis.guimont@cegepmontpetit.ca
Serge Rancourt	C-160	4664	serge.rancourt@cegepmontpetit.ca
Denis Trudel	C-183	4611	denis.trudel@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

Coordonnateur(s)	Bureau	☎ poste	✉ courriel ou site web
Dany Charette	B-125	4661	dany.charette@cegepmontpetit.ca
Louis Guimont	B-125	4703	louis.guimont@cegepmontpetit.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Ce cours se situe à la sixième session du programme et il est un des deux cours porteur de l'épreuve synthèse du programme. Ce cours est corequis avec le cours de Stage en maintenance avions, le 280-624-EM.

Au terme de ce cours, l'étudiant aura développé les objectifs suivants :

- trouver l'information à la réalisation de l'entretien d'un aéronef au travers de toute la bibliothèque technique disponible;
- démontrer sa compréhension des textes et procédures des manuels en question;
- vérifier les paramètres de fonctionnement d'un composant électrique, mécanique ou hydraulique selon les normes des manufacturiers;
- évaluer un composant pour en déterminer sa condition aéronautique selon des normes strictes des manufacturiers;
- effectuer des mises en service et des inspections préétablies selon un calendrier ou les heures d'utilisation recommandées par le manufacturier, sur des systèmes électriques, hydrauliques ou mécaniques et structuraux.
- analyser le comportement aérodynamique et dynamique d'une voilure tournante selon des règles strictes de fonctionnement et de sécurité.

Ce cours est corequis au cours 280-624-EM.

Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant tout au long de la session, car il sera utile au moment des activités d'évaluations.

TRANSPORTS CANADA

Ce plan de cours respecte les exigences de Transports Canada mentionnées dans le Manuel de contrôle de la formation (MCF).

Le Département applique la norme de Transports Canada qui fixe à 5% les absences tolérées aux cours (théorie et pratique). Le département compile les absences des étudiants(es) inscrits(es) aux programmes Technique de maintenance d'aéronefs (280.C0) et Technique d'avionique (280.D0) selon les exigences de Transports Canada. L'application de la politique de Transports Canada sur le contrôle des absences est disponible sur le site du Collège et dans l'agenda étudiant sous la rubrique « Privilèges accordés par Transports Canada ».

OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) OU COMPÉTENCE(S)

026F Effectuer des activités relatives à la maintenance des hélicoptères.

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les travaux sont effectués en équipe de 2 participants, une rotation d'exercices est prévue pour une adéquate disponibilité des maquettes et aéronefs. Au début de la session, chaque étudiant recevra son horaire d'activité parmi la liste des activités planifiées pour le cours. Chaque semaine, l'élève a à effectuer son stage tout en voyant au bon fonctionnement et à la sécurité entourant celui-ci.

PLANIFICATION DU COURS

026F Effectuer des activités relatives à la maintenance des hélicoptères.

1) Rassembler l'information nécessaire

Objectif d'apprentissage	Contenu
1.1 Repérer de façon précise les spécifications du manufacturier relatives à l'entretien à effectuer sur l'hélicoptère.	Tous
1.2 Retracer des faits précis dans l'historique et la documentation technique de l'hélicoptère à entretenir.	2 à 14

2) Planifier le travail

Objectif d'apprentissage	Contenu
2.1 Établir, de façon précise, la pertinence et le type d'intervention à effectuer, à partir de : • l'historique de l'hélicoptère à entretenir; • la documentation technique.	2 à 14
2.2 Déterminer les étapes de réalisation du travail d'entretien.	Tous
2.3 Déterminer les équipements nécessaires à l'exécution des opérations et vérifier leur disponibilité.	2 à 14
2.4 Respecter les limites d'intervention et les responsabilités en tant que technicien d'entretien en aéronautique (TEA).	2 à 14

3) Procéder aux activités de maintenance

Objectif d'apprentissage	Contenu
3.1 Suivre et respecter les normes et les spécifications.	Tous
3.2 Appliquer les règles de santé et de sécurité.	Tous
3.3 Mettre en marche les systèmes de l'hélicoptère.	4, 12, 14
3.4 Utiliser de l'équipement et de l'outillage de façon appropriée.	Tous
3.5 Appliquer les procédures d'entretien.	Tous
3.6 Évaluer l'état de service des composants et des systèmes.	2 à 14
3.7 Vérifier l'état et le fonctionnement des composants et des systèmes.	2 à 14

4) Effectuer des activités relatives au poids et centrage

Objectif d'apprentissage	Contenu
4.1 Rassembler les connaissances 026C, élément #5 du cours "Maintenance de systèmes" pour l'exécution et le calcul de poids et centrage.	12
4.2 Déterminer les étapes de réalisation du travail.	12
4.3 Déterminer les équipements nécessaires à l'exécution des opérations.	12
4.4 Respecter les limites d'intervention et les responsabilités en tant que technicien d'entretien d'aéronef (TEA).	12

5) Effectuer des activités relatives à des changements de composants périmés et à rectification d'anomalies

Objectif d'apprentissage	Contenu
5.1 Suivre et respecter les normes et les spécifications.	2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
5.2 Appliquer les règles de santé et de sécurité.	2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
5.3 Mettre en marche les systèmes de l'hélicoptère.	4, 5, 12, 14
5.4 Utiliser de l'équipement et de l'outillage de façon appropriée.	2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
5.5 Appliquer les procédures d'entretien.	2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14
5.6 Évaluer l'état de service des composants et des systèmes.	2 à 14
5.7 Vérifier l'état et le fonctionnement des composants et des systèmes.	2 à 14

6) Effectuer des activités relatives au stationnement et à l'amarrage d'un hélicoptère

Objectif d'apprentissage	Contenu
6.1 Suivre et respecter les normes et les procédures.	6, 12, 14
6.2 Appliquer les règles de santé et sécurité.	6, 12, 14
6.3 Utiliser de l'équipement et de l'outillage de façon appropriée.	6, 12, 14
6.4 Démontrer la maîtrise du processus de travail relié aux manipulations au sol de l'hélicoptère.	6, 12, 14

7) Ranger et nettoyer le lieu de travail

Objectif d'apprentissage	Contenu
7.1 Ranger et nettoyer son aire de travail.	Tous
7.2 Déposer et manipuler de manière sécuritaire.	Tous

<u>Semaines</u>			<u>Activités</u>
1	Introduction		
2	Amortisseur rotor de queue		300 CAL 1
3	Mise en situation		EN CLASSE 2
4	Pannes électriques	R44 MIX	500 GNY 3
5	Plateau cyclique		206B JPL 4
6	Flotteurs		206B UXA 5
7	Commandes moteur		350 IAQ 6
8	Inspection conformité		R44 MIX 7
9	Tête rotor		350 IAQ 8
10	Roue libre		206B JPL 9
11	Servos commandes		206B JPL 10
12	Poids et centrage	EN CLASSE/206B UXA	
13	Analyseur de vibrations		EN CLASSE
14	Analyse de vibrations au sol et en vol		EXTÉRIEUR
15	Examen		EN CLASSE

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Épreuve synthèse de programme				
Participation à 10 activités décrites ci-haut.	Le travail sera effectué en équipe de 2 mais l'évaluation sera individuelle.	Tous	Entre la 2 ^{ième} et la 11 ^{ième} semaine inclusivement	8 % par activité pour un total de 80 %
Examen écrit	Seul sans notes	Tous	15 ^{ième} semaine	20 %

Les critères d'évaluation seront présentés par écrit aux étudiants au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative.

TOTAL : 100 %

CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

(1) Note de passage

La note de passage d'un cours est de 60%.

(2) Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire.

(3) Remise des travaux

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par l'enseignant. En cas de retard les pénalités sont : 10% de moins par jour de retard et la note "0" sera attribuée après une semaine.

(4) Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles **sous la rubrique « Méthodologie »** des centres de documentation du Cégep. Voici l'adresse :

CRD du campus de Longueuil ou CRD de l'ÉNA (même lien pour les deux campus) : www.cegepmontpetit.ca/normes.

Les **pénalités départementales** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) sont : <http://guideena.cegepmontpetit.ca/regles-des-departements/>

(5) Qualité de la langue française

Un enseignant qui considère un travail présenté dans un français incorrect le refuse ou en retarde l'acceptation. Dans le cas du refus, la note "0" est attribuée au travail. Si le professeur en retarde l'acceptation, le travail est alors soumis aux pénalités prévues dans la règle « Remise des travaux ».

MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

MESURES DE SÉCURITÉ AUX HANGARS

1. Interdiction de fumer.
2. Interdiction de s'asseoir sur les établis ou les machines.
3. Des souliers sont obligatoires en tout temps. (Sandales interdites)
4. Ne se servir des machines qu'avec autorisation du professeur seulement.
5. Casquette ou filet pour chevelure longue, lorsque vous travaillez avec la machinerie.
6. La cravate placée dans la chemise (ou enlevée) lorsque vous travaillez avec la machinerie.
7. Pas de manches avec poignets larges ou franges lorsque vous travaillez ou êtes près de la machinerie.
8. Lunettes obligatoires pour travailler sur la machinerie.
9. Nettoyer la machinerie et les établis après usage.
10. Nettoyer l'atelier après chaque cours.
11. Plieuse : personnel autorisé seulement.
12. Pas d'aluminium, matériel non ferreux sur les meules ("grinders").
13. Valises, serviettes ou porte-documents : "INTERDIT".
14. Circulation dans le hangar interdite aux personnes non autorisées.
15. Pas de visiteurs sans autorisation.

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Cahier de notes de cours pratique (le numéro sera identifié par le professeur au premier cours).

MÉDIAGRAPHIE

SCHAFER, J., Basic Helicopter Maintenance, Aviation Maintenance, Basin, WY, 1980, 459 p. Réf. : 629.1346S 296b.

Acceptable Methods, Techniques and Practices : V. 1 : Aircraft Inspection and Repair, AC43.13-1A, V.2 : Aircraft Alterations AC 43.13-2A, 2 volumes, Federal Aviation Administration, Department of Transportation, Us Government Printing Office, Washington DC, 1977.

Manuels d'entretien et de pièces des manufacturiers.

Vidéo : Les vibrations sur hélicoptères.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site web du Cégep à l'adresse suivante : <http://www.cegepmontpetit.ca/ena/a-propos-de-l-ecole/reglements-et-politiques>. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

AUTRES RÈGLES DÉPARTEMENTALES

Les étudiants sont invités à consulter le site web pour les règles particulières à ce cours : <http://guideena.cegepmontpetit.ca/regles-des-departements/>.